

RCS : MELUN
Code greffe : 7702

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MELUN atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2015 B 00852
Numéro SIREN : 811 227 537
Nom ou dénomination : A2T

Ce dépôt a été enregistré le 22/02/2019 sous le numéro de dépôt 3960



20158252
22/02/2019
3960

A2T
Société par actions simplifiée
au capital de 3 000 euros
Siège social : 11 Route de la Ferme d'Hennepont,
77160 POIGNY
811 227 537 RCS MELUN

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 20 NOVEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit,
Le 20 novembre,
A 18 heures,

Monsieur Julien PREHU,
demeurant 11 Route de la Ferme d'Hennepont, 77160 POIGNY,

Associé unique de la société A2T,

A pris la décision suivante relative à la nomination d'un Directeur Général.

PREMIERE DÉCISION

L'associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, nomme en qualité de Directeur Général, sans limitation de durée, sans qu'elle puisse toutefois excéder celle du mandat du Président :

Madame Emmanuelle DA MOTA
Né à CHAMPIGNY SUR MARNE le 26 mars 1981
De nationalité française
Demeurant 11 route de la Ferme d'Hennepont, 77160 POIGNY.

Conformément aux dispositions des statuts, Madame Emmanuelle DA MOTA disposera des mêmes pouvoirs de direction que le Président.

En aucun cas Madame Emmanuelle DA MOTA n'aura le droit de représenter la Société à l'égard des tiers.

Madame Emmanuelle DA MOTA ainsi nommé accepte les fonctions de Directeur Général et déclare, en ce qui la concerne, n'être atteinte d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

DEUXIEME DÉCISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Julien PREHU

JP